

La chance des universités de ville moyenne

Il faut préserver l'excellence territoriale

Les maires des villes moyennes – ces villes de 20 000 à 100 000 habitants qui structurent l'identité urbaine de la France – sont favorables à la mise en place de nouveaux moyens pour rendre les universités françaises compétitives au niveau international. Nous ne sommes pas pour l'immobilisme.

Toutefois, cette évolution nécessaire ne peut ni ne doit se faire en sacrifiant les plus petits centres universitaires, les antennes délocalisées implantées dans les villes moyennes, car cela risquerait de contribuer au démembrement de ce qui fait notre richesse et notre spécificité. Outre la question de la gouvernance des universités, s'impose la nécessité cruciale de rapprocher la formation supérieure de l'emploi. Et c'est évidemment sur ce créneau que se sont positionnées les villes moyennes en matière d'enseignement supérieur, en liant organiquement des formations très spécialisées aux dominantes du tissu économique local, notamment celles des PME-PMI. L'excellence territoriale est complémentaire de l'excellence internationale. Elle est vitale pour les villes moyennes.

Les maires des villes moyennes sont pleinement conscients que l'offre d'enseignement supérieur est indispensable pour rester dans la course de l'économie de la connaissance, qu'elle ouvre des perspectives de développement économique importantes, qu'elle renforce l'attractivité pour les entreprises et les habitants et qu'elle présente une opportunité de revivification des centres-villes par une population jeune constamment renouvelée.

Équité territoriale et sociale

L'enseignement supérieur en villes moyennes montre souvent une grande capacité d'innovation, allant jusqu'à la constitution de pôles d'excellence, grâce à son ouverture sur le monde économique, par le fonctionnement en réseau avec les centres universitaires traditionnels et par l'utilisation des technologies de l'informa-

tion et de la communication.

Alors que l'on assiste à une stabilisation globale des effectifs de l'enseignement supérieur, les effectifs étudiants des sites des villes moyennes sont globalement en croissance tandis que ceux des grandes métropoles universitaires s'infléchissent. Cette évolution souligne un phénomène particulièrement prégnant, celui de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et universitaire. La proximité constitue en effet une attente réelle de la part des étudiants, car elle leur rend possible l'accès à l'enseignement supérieur.

Les maires des villes moyennes ont ainsi impulsé une dynamique de projet et n'ont pas hésité à y consacrer, et continuent de le faire, des investissements très importants, y compris dans le domaine de la vie étudiante, en particulier du logement.

Une nouvelle version du projet de loi sur l'autonomie des universités a été présentée en conseil des ministres et va être examinée par le Parlement. Nous demandons à apporter notre contribution au débat. Nous souhaitons attirer l'attention de l'Etat et des représentants de la communauté universitaire sur la nécessaire équité territoriale et sociale que doit comporter cette réforme.

Nous demandons aussi que soit non seulement préservée, mais développée la diffusion des formations universitaires dans les villes moyennes, qui s'ajoutent naturellement aux formations post-baccalauréat non concernées par la réforme qui va être discutée. Cette réforme de la gouvernance de l'Université ne doit pas se traduire par la concentration universitaire au mépris de l'aménagement, de l'équilibre et de la compétitivité du territoire. ■

.....
Bruno Bourg-Broc, maire de Châlons-en-Champagne, président de la Fédération des **maires** des villes moyennes (FMVM)
Christian Pierret, ancien ministre, maire de Saint-Dié-des-Vosges, président délégué de la FMVM